



Heures supplémentaires cadres

Par **max**, le **10/03/2010** à **18:28**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié en tant que cadre dans mon entreprise avec un horaire de travail de 37h40 par semaine soit 163h24 par mois. Il est à noter que mon entreprise n'a pas signé d'accord de travail sur les 35h donc je ne bénéficie pas de RTT.

Dans le cadre de mes fonctions, j'ai une charge assez conséquente tout au long de l'année avec des périodes plus chargées que d'autres (1 semaine de clôture des comptes mensuellement + 3 mois de budget puis en fonction des sujets à traiter).

Mes horaires de travail à la semaine sont donc assez variables et peuvent aller de 37h40 à 55h avec une moyenne de 45h par semaine.

Je souhaiterais savoir dans quelle mesure je peux me faire payer les heures supplémentaires que j'ai réalisées.